# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 17 mars 2016 6.4

## VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

**EXPOSITION "A CIEL OUVERT" 2016**

**APPROBATION D'UN CONTRAT RELATIF A UN CONCERT,**

**A PASSER AVEC L'ASSOCIATION "LA VOLIERE"**

Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle, expose à l'assemblée :

**"**Dans le cadre du parcours d’art actuel "A ciel ouvert" proposé sur les berges du Renaison du 4 juin au 4 septembre 2016, un concert sera programmé le dimanche 3 juillet 2016 sous la forme de trois séances à différents endroits et différents moments de la journée.

Un contrat doit être passé avec l'association "la Volière" pour pour la prestation dénommée "La Ballade du Piano", représentant un montant de 1 391 €.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve le contrat à passer avec l'association ;
2. autorise le maire à le signer.